

COMMUNE DE SAINT-LOUP-GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, S. CHAPUIS, D. CLAVEL, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, D. LEBLANC, M. MONGET, L. POMMIER, M. VEAULIN

Absents excusés : I. CHARRY (pouvoir à L. POMMIER), P. FERREIRA (pouvoir à S. CHAPUIS), C. LAMBERT, N. LAVIER (pouvoir à B. LACOMBRE), V. MIGUEL (pouvoir à O. FELTIN), J-Y. RAQUIN (pouvoir à D. LEBLANC)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 6 JUIN 2017

Néant.

FINANCES ET GESTION

Grand Chalon

FAAPAS (fonds d'agglomération pour l'aide et la promotion des activités sportives) : selon des critères fixés par le Grand Chalon, la subvention de 5 712 € a été répartie comme suit : CSLG : 4 212 €, Raquettes de Saint-Loup, Détente et Loisirs et Marchons Ensemble : 500 € à chacune des trois associations.

CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de compétences) : la répartition finale des montants relatifs à chaque commune sera fixée en septembre prochain.

Syndicat Mixte du Grand Chalon : lors de la visite en mairie du 13 juin, il a été précisé que la commune de Saint-Loup-Géanges était classée dans les bourgs pôles. A ce titre, elle est éligible à des subventions de l'Union Européenne telles que le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale), qui pourrait s'appliquer à la fin des travaux de l'opération Cœur de Village (place de Saint-Loup, place de Géanges et façades de l'église). En conséquence, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au programme LEADER du Grand Chalon.

URBANISME ET TRAVAUX

Zone d'activités des Plantes

Les préparations de voirie en cours (bordures et couche de base) permettront la réalisation prochaine du béton bitumineux de la première tranche de l'opération. Cette couche de roulement permettra le raccordement de la voirie de la Z.A. avec la voie d'accès au giratoire entre D 970 et D 239 dont les travaux, attribués à l'entreprise COLAS, se dérouleront du 21 août au 30 septembre. Même si l'accès à la Z.A. sera toujours préservé par une circulation alternée, il y aura superposition avec l'entrée en fonctionnement du supermarché, prévu pour être inauguré le 18 septembre et ouvert à la clientèle le 20. La DRI (direction des routes et infrastructures) qui assure la direction des travaux, déclare ne pouvoir faire plus vite pour éviter ce décalage jugé préjudiciable par M. BOUCAUD, directeur d'Intermarché.

Maison de santé

La région Bourgogne-Franche-Comté ayant notifié à la commune son accord pour la subvention de 125 000 € prévue, le financement de l'opération, dont les travaux ont commencé le 3 juillet, est désormais bouclé avec un total de subventions de 530 000 € pour un investissement de 661 915 € H.T. Les réunions de chantier se tiendront chaque lundi à 15 h 00 sur place.

Travaux

Les travaux intérieurs et extérieurs salle Alain Carillon ont été achevés le 30 juin comme prévu, dont l'auvent qui a d'ores et déjà donné toute satisfaction lors de la fête des écoles du 1^{er} juillet.

Etang d'Arras : le terrassement est terminé. Il reste à réaliser les ouvrages de régulation des débits.

Rue du Roi : l'entreprise ROUGEOT réalise actuellement les travaux de voirie programmés, y compris les entrées de cours des riverains.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, VIE ASSOCIATIVE

Réception des animateurs des NAP

Les animateurs des nouvelles activités pédagogiques de l'école communale ont été reçus et remerciés par la municipalité le 29 juin. Après avoir rappelé que les NAP ont concerné 150 élèves sur un total de 184 lors de l'année scolaire 2016-2017, avec un haut degré de satisfaction des enfants et de leurs parents, le maire a confirmé la reconduction à l'identique du programme pour la prochaine année scolaire.

Restaurant scolaire

A la suite de l'achèvement de la procédure de marché à procédure adaptée pour le choix d'un fournisseur de repas en liaison froide pour l'année scolaire à venir, le conseil valide à l'unanimité le choix de l'entreprise Bourgogne Repas, titulaire sortant, moins-disant et mieux-disant avec une offre par repas inchangée.

Festivités du 14 juillet

Le programme arrêté est désormais traduit par une affichette qui a été distribuée dans chaque foyer. Les festivités se dérouleront le vendredi 14 juillet en soirée à partir de 17h30 autour de la salle Alain Carillon. A noter en particulier les jeux pour enfants à 17h30 et le feu d'artifice à 22h45, suivi d'un bal populaire gratuit.

Conscrits

La réunion préparatoire des diverses manifestations traditionnelles réunira les conscrits et la municipalité le 11 juillet au Foyer familial.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Chauffage par biomasse

L'ONF a fait livrer à la commune 85 tonnes de bois déchiqueté pour la prochaine saison hivernale.

Déchets ménagers

Maurice BAILLON fait devant le conseil la synthèse des informations reçues lors de la dernière réunion du SIRTOM de Chagny. Concernant le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) auquel la commune adhère désormais par l'intermédiaire du Grand Chalon, on dénombre 2 648 installations individuelles, dont 162 ont été classées après audit comme non conformes avec risques pour l'environnement. Concernant les ordures ménagères, il faut retenir au bilan de collecte par habitant de l'année 2016 que 179 kg d'O.M. brutes ont été collectées à l'occasion des tournées hebdomadaires, à comparer aux 278 kg de l'année 2008. En complément, 45 kg de verre, 26 kg de papiers, journaux, revues et magazines et 25 kg d'emballages ménagers ont été collectés l'an dernier, représentant une collecte sélective supérieure à la moyenne départementale. En ajoutant les déchèteries, la collecte totale de 2016 a été recyclée ou valorisée à 75 %, ce qui réduit drastiquement la mise en décharge.

Hydraulique rurale

Le Grand Chalon a confié à un bureau d'ingénierie spécialisé une étude des ruissellements des eaux pluviales sur son territoire. Cette étude sera prochainement étendue à la commune à l'occasion d'une réunion qui se tiendra en mairie le jeudi 27 juillet.

Véloroute

Une réunion a été organisée le 29 juin entre la municipalité et le Grand Chalon pour reconnaître sur place les parcours possibles au travers de la commune de la liaison cyclable et piétonnière entre Beaune, Allerey-sur-Saône et Gergy. L'entrée nord sur le territoire communal se fera en extrémité du chemin de l'Abbaye de Maizières. Le parcours empruntera après cette voie le chemin de la Mailleroye. Ensuite, plusieurs solutions sont possibles pour rejoindre le hameau de Baignant puis la voie bleue de bord de Saône à Gergy. Une nouvelle réunion est programmée le 24 juillet avec un riverain du parcours le plus probable au sud de la commune et au nord de Gergy.